

# Règlement

Le concours est ouvert à tous, photographes amateurs comme professionnels.

Les photos doivent être prises dans l'enceinte du refuge. Il s'agit de la seule obligation du règlement.

Dans l'hypothèse où sont photographiés des adoptants, des bénévoles, des visiteurs ou/et des salariés du Refuge, nous vous remercions de bien vouloir leur demander la permission au préalable ou à posteriori.

Au plus tard le 30 septembre à 18h, chaque participant devra remettre au jury un maximum de 5 photographies sous format numérique (HD) à l'adresse mail suivante :

**maxime.gaconnet@animaux-secours.fr.**

Les photos devront être signées par leurs auteurs.

Le jury est composé de 6 personnes : 2 bénévoles, 2 salariés et 2 administrateurs. Le jury se réunira à partir du 1<sup>er</sup> Octobre pour sélectionner les 15 clichés qui seront soumis aux enchères le mardi 17 Octobre à 19h30 à L'ANIMAL LODGE. L'impression des 15 photos en format 75x50 est à la charge de l'association.

Tous les photographes seront conviés à cette soirée et seront remerciés (humblement) pour leur participation. De nombreuses photos serviront à décorer le nouvel accueil du Refuge.

Le Refuge de L'Espoir vous est ouvert 7/7 de 8h à 18h.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Refuge et d'avertir le directeur de votre venue, nous vous remercions de bien vouloir nous prévenir au préalable de votre arrivée.

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

PHOTOGRAPHE : Amateur  Professionnel

MAIL : \_\_\_\_\_

TÉL : \_\_\_\_\_

J'accepte la diffusion et l'utilisation de ces photographies dans tout document publicitaire ou d'informations relatif à Animaux Secours, sur son site Internet et/ou pour des expositions. Je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre d'Animaux Secours, qui trouverait son origine dans l'exploitation des photographies.

Retrouvez-nous sur notre page  Animaux Secours : Le Refuge de l'Espoir

Date et Signature :